

COMITE DE DEFENSE, D'ACTION ET DE SAUVEGARDE DE LARCHANT

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

L'Assemblée Générale extraordinaire est déclarée ouverte à 17h15.

Cette assemblée a été convoquée suite à la demande de plusieurs personnes dont des anciens membres du CDASL.

Avec l'accord de tous, elle est présidée par Jean-marc MULLER, Président du CDASL de 2001 au 14 novembre 2009.

1/ CADRE général :

Respecter les gestes barrières, les distanciations physiques et les mesures sanitaires

2/ Quelques rappels :

- C'est une assemblée générale d'une association. Seuls les membres adhérents à jour de leur cotisation à l'ouverture de la séance peuvent voter
- Les membres du Conseil d'Administration seront élus à la majorité absolue, c'est à dire la moitié des voix plus une.
- C'est un moment d'échange à l'écoute des uns des autres.

51 adhérents sont présents et 22 procurations ont été données, soit un total de 73 personnes présentes ou représentées.

A noter qu'à l'ouverture de l'assemblée, le CDASL avait enregistré 84 adhésions.

A noter également une quinzaine de personnes non adhérentes qui ont souhaité participer pour être informées.

3/ ORDRE DU JOUR :

- Présentation rapide du CDASL :
- Rappel du contexte
- Pourquoi « réactiver » le CDASL ?
- Rappel du projet selon les informations en notre possession
- Les questions que soulève ce projet pour les habitants du village
- Election du conseil d'administration
- Perspectives et actions à prévoir
- Conclusions

4/ PRESENTATION RAPIDE DU CDASL :

Le Comité de Défense, d'Action et de Sauvegarde de Larchant (CDASL) a été créé en 1995 devant la nécessité de défendre les intérêts des Lyricantois en matière environnementale et pour préserver notre qualité de vie.

Les actions menées par l'association ont permis :

- De réduire les nuisances dues aux extensions d'exploitation des carrières.
- De faire obstacle à l'exploitation des sables sous les nappes phréatiques.

- D'intervenir dans les projets de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation et de veiller à ce que ces dernières ne soient pas destinées à accueillir des déchets polluants.
- De négocier la déviation du village pour les poids-lourds.
- D'intégrer les notions de qualité de vie et de sécurité routière à la veille environnementale. Le CDASL a également participé à des animations sur le thème de la sécurité ou de la propreté.
- De réagir face aux projets d'implantation de parc éolien industriel sur le territoire de notre commune. Par suite de cette action, le conseil municipal de Larchant a voté un avis défavorable à ce type d'implantation sur son territoire.

5/ RAPPEL DU CONTEXTE et présentation du projet

Aujourd'hui, notre village est confronté à une nouvelle problématique avec un projet d'installation d'une unité de méthanisation agricole. Les risques de nuisances, de pollution et de dégradations de la valeur de l'immobilier sont importants, et nécessitent une prise de conscience collective. Un diaporama est projeté au public détaillant le projet, les risques et les nuisances et les questions que soulève ce projet pour les habitants du village.

Le CDASL, interlocuteur légitime des pouvoirs publics, des industriels ou d'initiative privée, est un **OUTIL AU SERVICE DU VILLAGE**. D'où la nécessité de réactiver cette association.

6/ QUESTIONS DE LA SALLE :

- A-t-on pensé aux risques d'accidents de la route qui pourraient augmenter puisque qu'il y aura plus de camions qui circuleront ?
- Quel est l'intérêt énergétique d'un tel projet ? Est-ce seulement pour les agriculteurs ? Pourquoi font-ils cela ?
- Qu'est-ce qu'on peut faire ?
- Il y aura un immense combat d'arrière garde à mener. Il faudrait pouvoir saisir le tribunal administratif.
- Peut-on exiger une étude aérologique ?
- Quel est notre objectif (le CDASL) ?
- Quoi faire ? Quel moyen d'action ?
- Pourquoi personne n'a été prévenu ?
- Combien d'autres projets en cours dans le département ?
- Exemple de projet stoppé grâce à la contestation
- Qu'en pense les Maires de Larchant et de Guercheville?
- Etc.

7/ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Se présentent comme candidats :

ACCARIS Dominique
 BABEANU Alexandra
 GIANASSO Pietro
 JAMOTEAU Karine
 LAMY Isabelle
 LIMIER Laurence

MOSSA Charles
MOUCHET Margot
PIPET Patrick
POMMIER Karine
SMITH Philippe
SMITH Sandrine

Jean-Marc Muller donne la parole aux candidats qui se présentent.

Résultats du vote :

ACCARIS Dominique	73 voix
BABEANU Alexandra	72
GIANASSO Pietro	72
JAMOTEAU Karine	72
LAMY Isabelle	72
LIMIER Laurence	72
MOSSA Charles	71
MOUCHET Margot	72
PIPET Patrick	65
POMMIER Karine	73
SMITH Philippe	72
SMITH Sandrine	72

Comme il a été convenu en début de séance, les membres élus au conseil d'administration sont les personnes ayant la moitié des voix plus une.

Il y a eu 73 votes exprimés, sont donc élus au conseil d'administration ceux ayant obtenu 37 voix et plus. Tous les candidats sont élus.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de :

ACCARIS Dominique
BABEANU Alexandra
GIANASSO Pietro
JAMOTEAU Karine
LAMY Isabelle
LIMIER Laurence
MOSSA Charles
MOUCHET Margot
PIPET Patrick
POMMIER Karine
SMITH Philippe
SMITH Sandrine

8/ PERSPECTIVES ET ACTIONS A PREVOIR

- Faire la déclaration en préfecture des nouveaux administrateurs
- Envisager de lever des fonds
- Voir si possibilité de rescrit fiscal

- Trouver les documents administratifs
- Faire appel à un avocat
- Saisir le tribunal administratif
- Demander des études d'impact (étude aérologique ...)
- Communiquer localement largement pour faire connaître le CDASL
- Communiquer sur les réseaux sociaux et aussi par courrier à distribuer dans les boites aux lettres (commencer par les résultats de cette réunion)
- Faire un panneau NON A LA METHANISATION et demander l'autorisation à la Mairie pour l'affichage ou utiliser un terrain privé si la mairie ne donne pas son autorisation.
- Communiquer dans la presse La république, L'éclaireur, Le parisien ...
- Contacter la présidente de l'association à Aufferville : Madame MOYSAN 06 76 35 34 05 ou 01 64 28 79 22
- Contacter le CNVM pour savoir ce qu'on peut en attendre.
- Demander les documents officiels à la mairie. (Copie du permis de construire - Copie du plan d'épandage - Copie du dossier technique).
- Etc.

Jean-Marc Muller remercie l'assemblée et invite les membres du conseil d'administration à se réunir pour désigner son bureau.

L'Assemblée Générale est close à 19h00.